

HERBICIDE SZ

COMMERCIAL

Granulés mouillables

Pour utilisation en présemis ou en prélevée sur les cultures suivantes : pois chiches, pois de grande culture, soja et blé (de printemps et dur)

PRINCIPE ACTIF: Sulfentrazone..... 75%

N° D'HOMOLOGATION 35367 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION



**ATTENTION POISON
IRRITANT POUR LES YEUX**

Contenu net : 100 g à 1050 kg

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, ou l'étiquette ou encore noter le du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

On peut également composer le **1-800-331-3148** pour obtenir de l'information sur le traitement médical d'urgence.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Dangereux pour les humains et les animaux domestiques

Nocif si inhaller. Éviter de respirer des poussières. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

DÉLAI DE SÉCURITÉ

NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

IMPORTANT

- **NE PAS** appliquer ce produit de manière à exposer, soit directement, soit par la dérive de pulvérisation, les travailleurs ou d'autres personnes. Pour toute exigence relative à votre région, consulter l'organisme provincial responsable de la réglementation des pesticides.
- **NE PAS** appliquer plus que la dose par hectare permise par période de 24 mois, laquelle commence au moment de la première application.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison en coton par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements.

Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.

MISES EN GARDES ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

La sulfentrazone persiste dans le sol et risque de produire un effet résiduel. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant de la sulfentrazone au cours des 24 mois précédents.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine. **NE PAS** utiliser le produit sur des sols de texture grossière.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer dans les contenants d'origine seulement. Entreposer les contenants dans un endroit sec. Ouvrir soigneusement les contenants. Après avoir utilisé une partie du contenu, replacer les couvercles et fermer hermétiquement les contenants. Ne pas placer le concentré ni la matière diluée dans des contenants pour les aliments ou les boissons. Ne pas contaminer les autres pesticides, les engrains, l'eau ni la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

ÉLIMINATION

Contenants rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

**EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS,
24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148**

HERBICIDE SZ

COMMERCIAL

Granulés mouillables

Pour utilisation en présemis ou en prélevée sur les cultures suivantes : pois chiches, pois de grande culture, soja et blé (de printemps et dur).

PRINCIPE ACTIF: Sulfentrazone..... 75%

N° D'HOMOLOGATION 35367 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION



**ATTENTION POISON
IRRITANT POUR LES YEUX**

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

TABLE DES MATIÈRES

	Numéro de section
<u>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SÉCURITÉ ET MANUTENTION</u>	
Avis à l'utilisateur	1
Renseignements sur le produit.....	2
Directives de manipulation appropriée	3
Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs	5
Mises en garde environnementales.....	6
Entreposage.....	7
Élimination	8
 <u>MODE D'EMPLOI</u>	
Zones tampons de pulvérisation.....	9
Cultures et mauvaises herbes	10
Cultures.....	10.1
Mauvaises herbes supprimées/réprimées	10.2
Cultures de plein champ.....	10.3
Mélange en cuve	10.4
Renseignements sur l'application	11
Instructions d'application générales.....	11.1
Directives sur les cultures de rotation.....	11.2
Instructions de mélange et de chargement.....	12
Nettoyage de l'équipement de pulvérisation	13
Recommandations sur la gestion de la résistance.....	14

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 – AVIS À L’UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L’herbicide SZ est un herbicide sélectif appliqué au sol utilisé pour la suppression ou la répression prolongée des mauvaises herbes étiquetées dans les cultures suivantes : pois chiches, pois de grande culture, soja et blé (de printemps et dur).

L’herbicide SZ est formulé en granulés dispersables dans l’eau contenant 75% de la matière active sulfentrazone; il doit être dilué dans de l’eau avant l’application.

L’herbicide SZ est absorbé par les racines et les pousses de la plante.

Respecter toutes les directives du mélange, les mises en garde concernant l’application et autres informations figurant sur l’étiquette de l’herbicide SZ.

Pour plus de renseignements sur l’utilisation de ce produit, consulter le site
<https://ag.fmc.com/ca/fr>.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 – DIRECTIVES DE MANIPULATION APPROPRIÉE

Il est interdit de mélanger ou de charger l’herbicide SZ dans un rayon de 15 mètres d’aucun puits (y compris les puits abandonnés et les puits absorbants), gouffres, rivières ou cours d’eau permanents ou intermittents, lacs ou réservoirs naturels ou clos. Cette marge de recul ne s’applique pas aux puits convenablement obturés ou aux puits abandonnés bouchés, ni aux aires de manœuvre imperméables ou aux zones de mélange ou de chargement endigués convenablement.

Les activités de mélange, de chargement, de rinçage ou de nettoyage de ce produit à l’intérieur de ou à partir d’un équipement ou contenant d’épandage ou de manipulation de pesticide situé dans un rayon de 15 mètres d’un puits sont interdites, sauf si elles sont pratiquées sur une aire de manœuvre imperméable capable de soutenir la plus lourde charge installée ou déplacée sur celle-ci. L’aire de manœuvre doit être conçue et entretenue pour contenir tout déversement de produit ou toute fuite provenant d’un appareil, d’un contenant ou des eaux de rinçage ou de nettoyage, ou de la pluie pouvant tomber dessus. Il faut empêcher les eaux de surface de couler par-dessus l’aire de manœuvre ou à partir de celle-ci; elle doit donc être autonome. L’aire de manœuvre doit être aménagée en pente pour faciliter l’élimination de la matière. Une aire de manœuvre sans toit doit pouvoir contenir au moins 110 % de la capacité du plus gros contenant de pesticide ou équipement d’épandage s’y trouvant. Un toit dont les dimensions permettent de protéger complètement l’aire de manœuvre contre toute précipitation doit avoir une capacité de confinement minimale de 100 % de la capacité du plus gros contenant de pesticide ou équipement d’épandage se trouvant sur l’aire de manœuvre. Il faut maintenir en tout temps les capacités de confinement décrites ci-dessus. Les capacités de confinement

minimales particulières ci-dessus ne s'appliquent pas aux véhicules lors de la livraison du pesticide à l'installation de mélange ou de chargement. Les provinces peuvent avoir en vigueur d'autres exigences concernant les marges de recul des têtes de puits et le confinement opérationnel.

L'herbicide SZ doit être utilisé de façon à empêcher le contre-siphonnement dans les puits, les déversements et l'élimination inappropriée d'excédent de pesticide, de bouillies de pulvérisation ou de rinçures.

SECTION 4: PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

On peut également composer le **1-800-331-3148** pour obtenir de l'information sur le traitement médical d'urgence.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 – MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Dangereux pour les humains et les animaux domestiques

Nocif si inhaller. Éviter de respirer des poussières. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

DÉLAI DE SÉCURITÉ

NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

IMPORTANT

- **NE PAS** appliquer ce produit de manière à exposer, soit directement, soit par la dérive de pulvérisation, les travailleurs ou d'autres personnes. Pour toute exigence relative à votre région, consulter l'organisme provincial responsable de la réglementation des pesticides.
- **NE PAS** appliquer plus que la dose par hectare permise par période de 24 mois, laquelle commence au moment de la première application.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison en coton par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements.

Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.

SECTION 6 – MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

La sulfentrazone persiste dans le sol et risque de produire un effet résiduel. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant de la sulfentrazone au cours des 24 mois précédents.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine. **NE PAS** utiliser le produit sur des sols de texture grossière.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

SECTION 7 – ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer dans les contenants d'origine seulement. Entreposer les contenants dans un endroit sec. Ouvrir soigneusement les contenants. Après avoir utilisé une partie du contenu, replacer les couvercles et fermer hermétiquement les contenants. Ne pas placer le concentré ni la matière diluée dans des contenants pour les aliments ou les boissons. Ne pas contaminer les autres pesticides, les engrains, l'eau ni la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

SECTION 8 – ÉLIMINATION

Contenants rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de

déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

**EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS,
24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148**

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

SECTION 9 : ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'épandage	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:		
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitat terrestre:
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Pois chiche, pois de grande culture, soja, blé de printemps, blé dur	1	0	10

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

SECTION 10 : CULTURES ET MAUVAISES HERBES

SECTION 10.1 : CULTURES

L'herbicide SZ peut être appliqué en présemis ou en prélevée dans les cultures suivantes : pois chiches, pois de grande culture, soja et blé (de printemps et dur).

L'herbicide SZ ne supprime pas les mauvaises herbes déjà sorties du sol.

SECTION 10.2 : MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES/RÉPRIMÉES

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'herbicide SZ seul et mélangé en réservoir avec du glyphosate permettra de supprimer ou réprimer les mauvaises herbes énumérées dans les tableaux suivants.

Cultures	Taux de l'herbicide SZ	Mauvaises herbes supprimées ¹	Mauvaises herbes réprimées ¹
Blé (de printemps et dur) Pois chiches Pois de grande culture Soja	140 g/ha	Kochia à balais (y compris les biotypes résistants des groupes 2 et 9) Amarante à racine rouge Chénopode blanc Amarante de Powell	Soude roulante
Pois chiches Pois de grande culture Soja	187 g/ha	Mauvaises herbes ci-dessus plus : Séneçon vulgaire Pourpier potager Amarante rugueuse Morelle noire de l'Est Digitaire sanguine Digitaire astringente Renouée liseron Oxalide d'Europe	Mauvaise herbe ci-dessus plus : Gaillet gratteron

¹Supprime ou réprime les mauvaises herbes non levées au moment du traitement.

Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau par hectare.

Ne pas appliquer sur un sol à texture grossière.

Ne pas appliquer sur un sol dont la teneur en matière organique est inférieure à 1,5 % ou supérieure à 6 %.

Ne pas appliquer sur les sols dont le pH est de 7,8 ou plus.

Effectuer une seule application en présemis ou en prélevée tous les 2 ans.

L'herbicide SZ peut être appliqué une fois par période de 24 mois. Ne pas appliquer de produits supplémentaires contenant de la sulfentrazone au cours de cette période de 24 mois. La période de 24 mois débute au moment de l'application initiale d'herbicide SZ.

Ne pas appliquer ce produit au printemps avant le semis du blé de printemps si une application de l'herbicide FOCUS^{MD} (ou tout autre produit contenant de la pyroxasulfone) a été appliquée l'automne précédent.

L'herbicide SZ + Glyphosate

Cultures	Taux de l'herbicide SZ	Taux du glyphosate
Blé (de printemps et dur)	140 g/ha	
Pois chiches Pois de grande culture Soja	140 à 187 g/ha	450 à 900 g éa/ha
Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau par hectare. Ne pas appliquer sur un sol à texture grossière. Ne pas appliquer sur un sol dont la teneur en matière organique est inférieure à 1,5 % ou supérieure à 6 %. Ne pas appliquer sur les sols dont le pH est de 7,8 ou plus. Effectuer une seule application en présemis ou en prélevée tous les 2 ans. Ne pas appliquer ce mélange en cuve sur le blé de printemps si une application de l'herbicide FOCUS ^{MD} (ou tout autre produit contenant de la pyroxasulfone) a été appliquée l'automne précédent.		

Paramètres du sol

L'herbicide SZ ne doit être appliqué qu'aux sols qui satisfont aux paramètres indiqués dans le tableau ci-dessous.

Texture du sol	Type de sol	Matière organique	pH
Fine	Loam limono-argileux, argile limoneuse, loam argileux, argile		
Moyenne	Loam sablo-argileux, argile sableuse, loam, loam limoneux, limon	1,5 à 6%	<7,8
Grossière	Sable, sable loameux, loam sableux	NE PAS UTILISER	

Ne pas appliquer sur un sol à texture grossière.

Ne pas appliquer sur un sol dont la teneur en matière organique est inférieure à 1,5% ou supérieure à 6%.

Ne pas utiliser sur les sols dont le pH est de 7,8 ou plus

Restrictions Générales

L'herbicide SZ peut être appliqué une fois par période de 24 mois. NE PAS appliquer produits supplémentaires contenant de la sulfentrazone au cours de cette période de 24 mois. La période de 24 mois débute au moment de l'application initiale d'herbicide SZ.

Période de l'application

Application de printemps

L'herbicide SZ peut être appliqué au printemps en présemis ou en prélevée jusqu'à trois jours après le semis.

Ne pas incorporer mécaniquement car cela peut détruire la barrière herbicide et permettre aux mauvaises herbes de s'échapper.

Se reporter à la « SECTION 10.3 : CULTURES DE PLEIN CHAMPS » pour les instructions d'application complètes pour chaque culture.

Application d'automne

Dans l'Ouest du Canada seulement, l'herbicide SZ peut être appliqué à l'automne pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes étiquetées avant de semer les pois chiches, les pois de grande culture, le soja, et le blé (de printemps et dur) au printemps suivant. L'herbicide SZ doit être appliqué sur le chaume ou la surface du sol pour permettre à l'humidité de la pluie ou de la fonte des neiges de déplacer le produit dans le sol. Appliquer le produit à l'automne lorsque la température moyenne du sol est inférieure à 10°C.

Ne pas incorporer mécaniquement à l'automne ou au printemps car cela peut détruire la barrière herbicide et permettre aux mauvaises herbes de s'échapper.

Ne pas appliquer sur les sols gelés ou la couverture neigeuse existante pour empêcher le ruissellement de l'herbicide SZ.

Se reporter à la « SECTION 10.3 : CULTURES DE PLEIN CHAMPS » pour les instructions d'application complètes pour chaque culture.

SECTION 10.3 : CULTURES DE PLEIN CHAMPS

POIS CHICHES, POIS DE GRANDE CULTURE ET SOJA.

Effectuer une seule application en présemis ou en prélevée tous les 2 ans au printemps à raison de 140 à 187 g de produit/ha . Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau par hectare.

Alternativement, dans l'Ouest du Canada seulement, l'herbicide SZ peut être appliqué à l'automne à raison de 140 g de produit/ha pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes étiquetées avant de semer les pois chiches, les pois de grande culture ou le soja au printemps suivant. Se référer à la section « Période d'application » pour les instructions d'application à l'automne.

Restrictions

- NE PAS incorporer mécaniquement à l'automne ou au printemps.
- NE PAS appliquer sur les sols gelés ou la couverture neigeuse existante.
- L'herbicide SZ peut être appliqué une fois par période de 24 mois. NE PAS appliquer produits supplémentaires contenant de la sulfentrazone au cours de cette période de 24 mois. La période de 24 mois débute au moment de l'application initiale d'herbicide SZ.

BLÉ (DE PRINTEMPS ET DUR)

Effectuer une seule application en présemis ou en prélevée tous les 2 ans au printemps à raison de 140 g de produit/ha. Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau par hectare.

Alternativement, dans l'Ouest du Canada seulement, l'herbicide SZ peut être appliqué à l'automne pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes étiquetées avant de semer le blé (de printemps et dur) au printemps suivant. Se référer à la section « Période d'application » pour les instructions d'application à l'automne.

Restrictions

- NE PAS incorporer mécaniquement à l'automne ou au printemps.
- NE PAS appliquer sur les sols gelés ou la couverture neigeuse existante.
- L'herbicide SZ peut être appliqué une fois par période de 24 mois. NE PAS appliquer produits supplémentaires contenant de la sulfentrazone au cours de cette période de 24 mois. La période de 24 mois débute au moment de l'application initiale d'herbicide SZ.
- NE PAS appliquer l'herbicide SZ (ou tout autre produit contenant de la sulfentrazone) sur le blé de printemps si une application de l'herbicide FOCUS^{MD} (ou tout autre produit contenant de la pyroxasulfone) a été effectuée à l'automne précédent.
- NE PAS appliquer l'herbicide FOCUS^{MD} (ou tout autre produit contenant du pyroxasulfone) sur le blé de printemps au printemps après une application de l'herbicide SZ en automne.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

L'herbicide SZ doit être appliqué de manière généralisée et uniforme sur le sol.

Pour une suppression optimale, l'herbicide SZ doit être appliqué lorsqu'aucune mauvaise herbe n'est visible ou lorsqu'il est mélangé en cuve avec un herbicide de désherbage total pour éliminer les mauvaises herbes levées.

Il faut utiliser au moins 100 L de bouillie de pulvérisation par hectare pour obtenir une couverture de pulvérisation uniforme. La sélection des buses doit respecter les recommandations du fabricant en matière de volume et de pression de pulvérisation, relativement aux applications d'herbicides de prélevée et de postlevée. La bouillie de pulvérisation doit avoir un pH situé entre 5,0 et 9,0.

On obtiendra des résultats optimums lorsque le sol est humide au moment de l'application et que l'application est suivie dans les deux semaines d'au moins 13 mm d'eau de pluie ou d'irrigation par aspersion. Les applications doivent être planifiées de façon à tirer profit des modèles de précipitations normaux et des températures fraîches, surtout dans le cas de l'irrigation goutte-à-goutte ou par micro-aspersion, qui ne permet pas nécessairement l'incorporation uniforme de l'herbicide.

Restrictions

- Utiliser de l'équipement terrestre seulement. Ne pas appliquer l'herbicide SZ par voie aérienne. Ne pas appliquer avec un pulvérisateur manuel à compression mécanique.
- Ne pas appliquer sur les sols poudreux ou les sols pouvant être déplacés par le vent, à moins de pouvoir procéder à l'irrigation immédiatement après l'application.
- Suivre les étiquettes de produits d'association les plus restrictives, aux effets résiduels potentiels et aux dommages aux cultures sur les étiquettes de produits d'association.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES

L'herbicide SZ est un herbicide sélectif appliqué au sol utilisé pour la suppression ou la répression prolongée des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette. Pour une suppression optimale, une humidité appropriée d'au moins 13 mm est requis dans les 14 jours suivant l'application. À défaut de précipitations appropriées dans ce délai, irriguer d'au moins 13 mm d'eau. Lorsque l'humidité permettant d'activer le produit est retardée, on risque d'obtenir un

degré de suppression moindre des mauvaises herbes. Les mauvaises herbes qui échappent au traitement peuvent être éliminées à l'aide d'un herbicide de contact.

S'il y a des mauvaises herbes visibles au moment de l'application, mélanger en cuve l'herbicide SZ avec un herbicide de désherbage total et utiliser un adjuvant approprié (si nécessaire). Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les doses d'emploi appropriées selon la taille des mauvaises herbes. Utiliser les limites et les mises en garde les plus restrictives parmi tous les produits d'association.

La suppression prolongée des mauvaises herbes peut être réduite si l'herbicide SZ est appliqué lorsqu'il y a une abondance de débris de culture, comme des feuilles et des branches, et/ou de résidus de mauvaises herbes. Il vaut mieux ratisser ou souffler les feuilles et les débris au moment où ils tombent et avant l'application de l'herbicide SZ.

SECTION 10.4 : MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. Ne pas mélanger en réservoir avec les herbicides Chateau® (flumioxazine) ou avec d'autres produits contenant de la sulfentrazone. NE PAS appliquer l'herbicide SZ avec des produits contenant du tiafénacil.

POIS CHICHES, POIS DE GRANDE CULTURE, SOJA, BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR.

Cultures	Taux de l'herbicide SZ	Produits d'association	Taux de produits d'association
Blé (de printemps et dur)	140 g/ha	Herbicide PJ997 ou Herbicide CF + Glyphosate (optionnel)	22 à 70 g produit/ha + 450 à 900 g éa/ha
Pois chiches Pois de grande culture	140 à 187 g/ha		

Pour une suppression prolongée et par désherbage total des mauvaises herbes étiquetées dans les pois chiches, les pois de grande culture, le soja et le blé (de printemps et dur).

Lorsqu'il est appliqué sans glyphosate, ce mélange en cuve nécessite l'ajout d'Agral^{MD} 90*, Ag-Surf^{MD**} à raison de 0,25 % v/v (0,25 litres par 100 litres de bouillie de pulvérisation) ou d'adjuvant Merge^{MD} à raison de 1 % v/v (1 litre par 100 litres de bouillie de pulvérisation).

Ne pas appliquer sur un sol dont la teneur en matière organique est inférieure à 1,5% ou

supérieure à 6%.

Ne pas appliquer sur un sol à texture grossière.

Ne pas appliquer sur les sols dont le pH est de 7,8 ou plus.

Effectuer une seule application en présemis tous les 2 ans.

Ne pas appliquer ce mélange en cuve sur le blé de printemps si une application de l'herbicide FOCUS^{MD} (ou tout autre produit contenant de la pyroxasulfone) a été appliquée l'automne précédent.

*Choisissez soi AGRAL^{MD} 90 Agent mouillant et tensioactif non ionique ou Agral^{MD} 90 Mouillant et adhésif non ionique.

**Choisissez soi IPCO Ag-Surf^{MD} ORIGINAL, WEEDAWAY^{MD} AG-SURF adjuvant liquide de pulvérisation, IPCO Ag-Surf^{MD} II, ou WEEDAWAY AG-SURF^{MD} II.

POIS DE GRANDE CULTURE, SOJA, BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR.

Cultures	Taux de l'herbicide SZ	Produits d'association	Taux de produits d'association
Blé (de printemps et dur)	140 g/ha		
Pois de grande culture Soja	140 à 187 g/ha	L'herbicide EXPRESS ^{MD} SG ou l'herbicide NC-0050 + Glyphosate	15 g/ha + 450 à 810 g éa/ha

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées en présemis des pois de grande culture, de soja et de blé (de printemps et dur).

Appliquer l'herbicide SZ à raison de 140 g/ha pour le blé (de printemps ou dur) ou 140 à 187 g/ha pour les pois de grande culture et le soja, plus l'herbicide EXPRESS^{MD} SG à raison de 15 g/ha mélangé en cuve avec l'herbicide glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium) à raison de 450 à 810 g éa/ha dans un minimum volume de solution de pulvérisation de 100 L/ha.

Alternativement, dans l'Ouest du Canada seulement, ce mélange en cuve peut être appliqué à l'automne après la récolte si les pois de grande culture, le soja ou le blé (de printemps et dur) doivent être semés le printemps suivant. Se référer à la section « Période d'application » pour les instructions d'application à l'automne.

On peut semer les pois de grande culture, le soja, le blé de printemps ou le blé dur au champs traités avec ce mélange en cuve au moins 24 heures après l'application.

Les légumineuses à grains peuvent être endommagées dans les sols de nature grossière à faible teneur en matière organique (moins de 3 %), ou dans les champs qui contiennent des sols très variés, des étendues de gravier ou de sable ou des coteaux dénudés. Éviter de semer les légumineuses à grains dans des sols contenant plus de 50% de sable

Ne pas appliquer sur un sol dont la teneur en matière organique est inférieure à 3% ou supérieure à 6%.

Ne pas appliquer sur un sol à texture grossière.

Ne pas appliquer sur les sols dont le pH est de 7,8 ou plus.

Effectuer une seule application en présemis tous les 2 ans.

Ne pas appliquer ce mélange en cuve sur le blé de printemps si une application de l'herbicide FOCUS^{MD} (ou tout autre produit contenant de la pyroxasulfone) a été appliquée l'automne précédent.

BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET A L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Cultures	Taux de l'herbicide SZ	Produits d'association	Taux de produits d'association
Blé (de printemps et dur)	140 g/ha	L'herbicide EXPRESS ^{MD} FX ou l'herbicide DB-878 + Glyphosate	115 g/ha + 450 à 810 g éa/ha

Appliquer l'herbicide SZ à raison de 140 g/ha plus l'herbicide EXPRESS^{MD} FX ou l'herbicide DB-878 à raison de 115 g/ha, mélangé en cuve avec l'herbicide glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium) à raison de 450 à 810 g éa/ha dans un volume de solution de pulvérisation de 100 L/ha

On peut semer le blé de printemps ou le blé dur au champs traités avec ce mélange en cuve au moins 24 heures après l'application.

Ne pas appliquer sur un sol dont la teneur en matière organique est inférieure à 1,5% ou supérieure à 6%.

Ne pas appliquer sur un sol à texture grossière.

Ne pas utiliser sur les sols dont le pH est de 7,8 ou plus.

Effectuer une application en présemis tous les 2 ans.

Ne pas appliquer ce mélange en cuve sur le blé de printemps si une application de l'herbicide FOCUS^{MD} (ou tout autre produit contenant de la pyroxasulfone) a été appliquée l'automne précédent.

À UTILISER SUR LE SOJA DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

Appliquer l'herbicide SZ à raison de 140 à 187 g/ha avec un des produits d'association suivants dans un volume de pulvérisation total minimum de 100 L/ha. Effectuer une seule application en pré semis ou prélevée tous les 2 ans.

Suivre les étiquettes de produits d'association les plus restrictives, aux effets résiduels potentiels et aux dommages aux cultures sur les étiquettes de produits d'association..

Cultures	Taux de l'herbicide SZ	Produits d'association	Taux de produits d'association
Soja	140 à 187 g/ha	Herbicide Classic ^{MC}	36 g/ha

Cultures	Taux de l'herbicide SZ	Produits d'association	Taux de produits d'association
		Herbicide Classic ^{MC} + Glyphosate	36 g/ha + 900 g éa/ha
		Boundary ^{MD} LQD Herbicide ¹	1,85 à 2,5 L/ha
		Herbicide Pursuit ^{MD} + Sencor ^{MD} pour le Soja	312 à 420 mL/ha + 0,8 à 2,0 L/ha
		Herbicide Frontier ^{MD} Max	756 à 963 mL/ha
		Sencor ^{MD} 480F	0,85 à 2,25 L/ha
		Sencor ^{MD} 75 DF	0,55 à 1,5 kg/ha
		Herbicide Metribuzin Mx 75 DF	0,55 à 1,5 kg/ha
		Herbicide Pursuit ^{MD}	420 mL/ha
		Herbicide FOCUS ^{MD}	224 mL/ha (traitement de départ) OU 280 à 336 mL/ha (taux de suppression prolongé)
		FirstRate ^{MD} Herbicide ²	20,8 à 41,7 g/ha
		Broadstrike ^{MD} RC Herbicide	87,5 g/ha

¹Ne pas utiliser le mélange en cuve avec Boundary^{MD} LQD Herbicide sur les sols dont le pH est de 7,5 ou plus.

Ne pas utiliser d'autre mélange en cuve sur des sols dont le pH est de 7,8 ou plus.

²Appliquer FirstRate^{MD} Herbicide en prélevée seulement tous les deux ans. Ne pas récolter les plants de soja pour le fourrage ou le foin. Ne pas récolter le soya pendant 65 jours après l'application.

³Ne pas faire paître la culture de soja traitée ni la couper pour le foin ; des données suffisantes ne sont pas disponibles pour justifier une telle utilisation.

Ne pas appliquer sur un sol dont la teneur en matière organique est inférieure à 1,5% ou supérieure à 6%.

Ne pas appliquer sur un sol à texture grossière.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

APPLICATION EN PRÉLEVÉE :

- L'herbicide SZ seul, ou dans les mélanges en cuve recommandés, peut être appliqué à la surface du sol dans le cadre d'un traitement généralisé jusqu'à 3 jours après la plantation de la culture, mais avant la levée des mauvaises herbes ou la germination de la culture.
- L'application en prélevée peut être faite quel que soit le travail du sol réalisé (classique, de conservation, minimum, sur billon, etc.).

- De la pluie et/ou de l'irrigation par aspersion est nécessaire pour permettre l'infiltration de l'herbicide SZ dans la couche supérieure du sol où les graines de mauvaises herbes germent.
- Du temps sec ainsi que des averses ou une irrigation excessive après l'application peuvent réduire le degré de suppression des mauvaises herbes.
- Ne pas irriguer abondamment tout de suite après l'application.

Ce mode d'emploi spécifique aux cultures s'appuie sur les effets interactifs de l'herbicide SZ (sulfentrazone) et sur les principaux facteurs du sol et de l'environnement, lesquels influencent son action sur diverses espèces de mauvaises herbes et sa tolérance par les cultures. L'utilisateur est tenu de respecter les instructions et les directives présentées aux sections Instructions d'application générales, Doses d'emploi générales de l'herbicide SZ, Cultures de rotation, Instructions de replantation, Mauvaises herbes supprimées et toute autre section pertinente de la présente étiquette traitant de l'utilisation dans les cultures. Il importe de noter que les variétés ou cultivars d'une culture donnée n'ont pas tous été évalués dans le cadre d'un traitement avec l'herbicide SZ. Consulter les malherbologues des universités ou des services de vulgarisation pour obtenir plus de renseignements sur les variétés ou cultivars locaux et tout autre renseignement pertinent sur l'utilisation de l'herbicide SZ dans des conditions locales particulières.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

SECTION 11.1 : INSTRUCTIONS D'APPLICATION GÉNÉRALES

L'herbicide SZ peut être appliqué au moyen d'un équipement d'épandage au sol classique.

L'herbicide SZ peut être utilisé comme traitement de présemis ou de prélevée **EN UNE SEULE APPLICATION AU SOL**. L'herbicide SZ peut être appliqué avant le semis ou jusqu'à 3 jours après, mais avant la germination des semences. Lorsque les traitements après le semis sont retardés de plus de 3 jours, les semences peuvent subir des dommages si elles sont en train de germer. La culture peut subir de graves dommages si l'herbicide SZ est appliqué peu de temps avant ou après la levée de la culture. Ne pas effectuer les applications à l'automne, à une culture, à moins d'indication spécifique sur cette étiquette.

L'eau doit servir de véhicule pour l'herbicide SZ. Ne pas laisser les bouillies de pulvérisation reposer pendant la nuit en raison de l'éventuelle sédimentation du produit et de la difficulté à rétablir la solution en suspension. Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver sur les plantes adjacentes car elles risquent d'être endommagées.

Application au sol

Utiliser un pulvérisateur à rampe et à buses ou un pulvérisateur sans rampe muni des buses, chapeaux d'air et tamis appropriés, réglé de façon à produire une distribution et une couverture optimales aux pressions appropriées. Utiliser des buses et des pressions produisant des gouttelettes de pulvérisation moyennes selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE), afin d'éviter la dérive de pulvérisation ou la couverture inappropriée des feuilles et du sol. Consulter les tableaux du fabricant de buses afin d'établir la bonne combinaison de buses et de pressions pour obtenir des gouttelettes de pulvérisation moyennes. Utiliser des buses qui produisent des quantités minimales de fines gouttelettes pour

ne pas produire une dérive de pulvérisation ou une couverture inadéquate des feuilles et du sol. Ne pas dépasser une pression de pulvérisation de 175 kPa sauf si requis par le fabricant de buses réduisant la dérive ou d'appareils de pulvérisation sans rampe. Appliquer au moins 100 litres de bouillie par hectare au sol. À noter que le chevauchement et les vitesses d'avancement plus lentes (qui surviennent lorsqu'on continue de pulvériser au démarrage, à l'arrêt ou en effectuant un virage) peuvent produire des doses d'application excessives et entraîner une réaction subséquente de la culture.

Gestion de la dérive de pulvérisation

L'opérateur et le producteur sont tenus de réduire la dérive de pulvérisation dans la zone de traitement. L'interaction de nombreux facteurs liés à l'équipement et aux conditions météorologiques détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. L'opérateur et le producteur doivent tenir compte de ces facteurs lorsqu'ils prennent des décisions.

Contrôle de la taille des gouttelettes de pulvérisation

Volume: Utiliser des buses à débit élevé pour appliquer le volume de pulvérisation pratique le plus élevé. En général, les buses à débit supérieur produisent des gouttelettes plus grosses.

Pression: Lorsqu'il faut produire un débit supérieur, il est préférable d'utiliser des buses à débit supérieur plutôt que d'augmenter la pression. Ne pas dépasser les pressions recommandées du fabricant de buses. Pour de nombreux types de buses, une pression moins élevée produit des gouttelettes plus grosses.

Type de buse: Utiliser un type de buse conçu pour l'application prévue. Pour la plupart des buses, des angles de pulvérisation plus étroits produisent des gouttelettes plus grosses. Songer à utiliser des buses à faible dérive pour l'épandage au sol. Utiliser des tamis filtrants de 50 mailles ou plus (métal ou nylon).

Consulter les tableaux du fabricant de buses afin d'établir la bonne combinaison de buses et de pressions pour obtenir des gouttelettes de pulvérisation moyennes.

Précipitations requises

Toutes les applications au sol d'herbicide SZ nécessitent une quantité appropriée d'humidité (au moins 13 mm) pour activer l'herbicide. La quantité finale d'humidité, produite par la pluie ou l'irrigation, dépend de plusieurs facteurs, notamment l'humidité du sol au moment de l'application, le type de sol, la teneur en matière organique et le pH. Lorsque les cultures dépendent de la pluie, l'herbicide SZ peut attendre pendant des périodes prolongées (10 à 14 jours ou plus) l'eau qui permet de l'activer, selon les paramètres du sol décrits plus haut. Une fois activé, l'herbicide SZ agit sur les mauvaises herbes nouvellement germées ou émergentes. Lorsqu'il n'a pas plu depuis longtemps ou que l'irrigation n'est pas possible, d'autres pratiques de gestion des mauvaises herbes (travail du sol ou applications ultérieures d'herbicides) peuvent s'avérer nécessaires.

Lorsque le produit est activé par l'humidité après du temps sec, il est possible que l'herbicide SZ supprime moins bien les mauvaises herbes sensibles qui germent. Les applications au sol d'herbicide SZ doivent avoir lieu avant la germination des semences de la culture, de sorte que les plantules qui lèvent ne soient pas endommagées. Lorsque les applications après le semis

sont retardées, la culture risque d'être endommagée si les semences germent ou se trouvent près de la surface du sol.

Mode d'action

La sulfentrazone, la matière active de l'herbicide SZ, est un inhibiteur puissant de l'enzyme oxydase protoporphyrinogénique IX (Protox) requis pour la formation de la chlorophylle. L'inhibition de l'enzyme PPO IX libère un oxygène singulet (O) qui, à son tour, perturbe les membranes cellulaires et y provoque l'écoulement des cellules. Le processus se termine d'abord par la mort des cellules, puis par la mort de la plante. L'activité herbicide sélective de la sulfentrazone est basée sur une affinité pour l'enzyme PPO IX plus grande dans les mauvaises herbes que dans les plantes des cultures.

Mécanisme d'action

Suite à l'application de l'herbicide SZ au sol, les graines qui germent et les plantules absorbent la sulfentrazone dans la solution du sol. La quantité de sulfentrazone dans la solution du sol pouvant être absorbée par les mauvaises herbes est déterminée essentiellement par le type de sol, sa teneur en matière organique et son pH. La sulfentrazone est adsorbée par les fractions d'argile et de matière organique du sol, ce qui limite la quantité de matière active immédiatement assimilable pour supprimer les mauvaises herbes. Typiquement, la teneur en argile augmente selon la classification des sols, de grossière à fine, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après.

Influence du type de sol, de sa teneur en matière organique et de son pH sur les doses d'application de l'herbicide SZ et sur les réactions de la culture

La teneur en matière organique du sol peut varier considérablement, peu importe le type de sol. Une analyse précise des échantillons représentatifs du sol est donc requise pour en établir la teneur. D'autre part, le pH du sol influence fortement l'assimilabilité de la sulfentrazone dans la solution du sol. Lorsque le pH du sol augmente, il en va de même pour l'assimilabilité de la sulfentrazone. Pour établir le pH du sol, il faut effectuer une analyse précise des échantillons représentatifs.

Dans un sol donné, la quantité totale de sulfentrazone assimilable dans la bouillie est établie par l'interaction du type de sol (essentiellement la teneur en argile), le pourcentage de matière organique et le pH. La période d'application (par rapport à la levée de la culture et des mauvaises herbes) et la quantité de précipitations et/ou d'irrigation, détermineront en bout de ligne, conjointement avec les paramètres du sol et le pH, la quantité de sulfentrazone dans la solution du sol. Il importe de noter que l'herbicide SZ peut attendre l'humidité qui permet de l'activer; cependant, le degré de suppression des mauvaises herbes risque de diminuer en raison de l'augmentation successive de la croissance des mauvaises herbes entre l'application et le moment de l'activation.

Il faut également prendre note qu'une irrigation avec de l'eau très alcaline (pH élevé) après une application au sol d'herbicide SZ peut accroître considérablement la quantité de sulfentrazone assimilable dans la solution du sol. Une irrigation avec de l'eau dont le pH est supérieur à 7,5 peut entraîner une réaction négative de la culture. Cette réaction dépend de la dose d'application initiale d'herbicide SZ, de la période d'application, de la quantité et du pH de l'eau d'irrigation, ainsi que de la sensibilité de la culture et de son stade de croissance au moment de

l'irrigation. Pour la plupart des cultures, le risque d'une réaction négative diminue avec l'évolution des stades de croissance.

La sulfentrazone est persistante et demeure dans les sols (effet résiduel) pendant un an ou deux. NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE SZ SUR DES CHAMPS PRÉALABLEMENT TRAITÉS AVEC CET HERBICIDE ou tout autre produit contenant de la sulfentrazone AU COURS D'ANNÉES SUCCESSIVES (2 ANS OU 24 MOIS). En cas de sécheresse au cours de l'une de ces années, une application subséquente d'herbicide SZ doit être retardée par le nombre équivalent d'années au cours desquelles la sécheresse a eu lieu. Pour être efficace, l'herbicide SZ nécessite au moins 13 mm d'eau de pluie ou d'irrigation.

SECTION 11.2 : DIRECTIVES SUR LES CULTURES DE ROTATION

Le tableau suivant indique l'intervalle minimum (en mois) entre le dernier traitement avec l'herbicide SZ et le moment précis où les cultures indiquées peuvent être replantées dans un sol traité avec l'herbicide SZ (l'herbicide AUTHORITY^{MD} 480).

Cultures de rotation et intervalles de replantation pour l'herbicide SZ

Culture de rotation	Intervalle de replantation (mois)
Pois chiches, pois de grande culture, soja, blé (de printemps et dur; à faible dose uniquement)	0
Blé d'hiver	4
Luzerne, brocoli, orge, chou pommé, alpiste des Canaries, canola, chou-fleur, maïs (de grande culture), féverole, lin, raifort, pomme de terre, avoine, tournesol, moutarde, tomate (repiquées), blé (de printemps et dur; à dose élevée)	12
Maïs (sucré et à éclater), lentilles, sorgho	24

Pour les cultures indiquées dans ce tableau, il faut respecter l'intervalle de replantation minimum indiqué. Pour toute autre culture, il faut respecter UN INTERVALLE DE ROTATION MINIMUM DE 36 MOIS; de plus, une épreuve biologique représentative du champ, avec la culture de rotation et un taux d'humidité approprié dans le sol, doit être réalisée afin d'établir la sensibilité potentielle de la culture.

Si le taux d'humidité dans le sol est inapproprié en raison de la sécheresse, particulièrement en juin, juillet et août, à la suite d'une application d'herbicide SZ, l'intervalle minimum indiqué dans le tableau pour la culture de rotation doit être prolongé d'une année; de plus, une épreuve biologique représentative du champ, avec la culture de rotation potentielle et un taux d'humidité approprié dans le sol, doit être réalisée afin d'établir la sensibilité de la culture à l'herbicide SZ.

INSTRUCTIONS DE REPLANTATION

Si un premier semis des cultures indiquées sur la présente étiquette ne produit pas de plants, seules ces cultures peuvent être semées. **NE PAS** traiter de nouveau un champ déjà traité une

première fois avec l'herbicide SZ. Ne semer aucune culture dans les champs traités à des intervalles qui ne respectent pas les directives de la présente étiquette en matière de cultures de rotation. Lors de la replantation, effectuer un labour minimal pour préserver le barrage herbicide et obtenir une suppression maximale des mauvaises herbes.

SECTION 12 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE ET DE CHARGEMENT

Préparation du réservoir de pulvérisation

Il importe que l'équipement de pulvérisation soit propre et sans dépôts de pesticides avant d'utiliser ce produit. Nettoyer le réservoir de pulvérisation selon la méthode indiquée sur l'étiquette du dernier produit utilisé avant d'y ajouter l'herbicide SZ.

Instructions de mélange et de chargement

SZ est un granule dispersable dans l'eau destiné à être dilué avec de l'eau. Pour des résultats optimums, remplir le réservoir de pulvérisation avec un tiers à la moitié du volume d'eau claire nécessaire pour couvrir la zone à traiter. Mettre en marche le système d'agitation. Ajouter lentement l'herbicide SZ dans le réservoir de pulvérisation. Continuer à agiter pendant au moins 5 minutes pour s'assurer que l'herbicide SZ est complètement dissous. Lorsqu'il n'y a plus de granulés non dissous, finir de remplir le réservoir de pulvérisation au niveau souhaité. Maintenir constamment l'agitation dans le réservoir de pulvérisation pour assurer l'uniformité de la bouillie. S'assurer que l'herbicide SZ est bien mélangé avant le traitement.

Utiliser la bouillie d'herbicide SZ immédiatement après le mélange.

Ne pas laisser reposer la bouillie de sulfentrazone dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain ou pendant une longue période de temps.

Le prémélange de bouillies d'herbicide SZ dans des réservoirs ravitaillateurs est déconseillé.

Mélanges en cuve : Remplir la cuve du pulvérisateur à la demie ou aux deux tiers avec de l'eau. Alors que l'agitateur est en marche, ajouter la quantité recommandée d'ingrédients dans l'ordre suivant :

- **P** = Poudres mouillables et pâtes granulées
- **A** = Bien agiter le mélange dans la cuve
- **M** = Suspensions microencapsulées
- **L** = Suspensions liquides et pâtes fluides
- **E** = Concentrés émulsionnables
- Remplir la cuve presque complètement avec de l'eau
- **G** = Préparations à base de glyphosate
- **S** = Surfactants
- Compléter le remplissage de la cuve avec de l'eau jusqu'au niveau désiré

Maintenir l'agitation durant le remplissage, le mélange et l'épandage. Quand on se sert d'un agent réducteur de dérive, suivre les instructions spécifiques de son étiquette pour déterminer à quel moment on doit le verser dans la cuve du pulvérisateur.

SECTION 13 – NETTOYAGE DE L’ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

Après avoir appliqué l’herbicide SZ et avant d’utiliser l’équipement de pulvérisation pour d’autres épandages, le pulvérisateur doit être nettoyé à fond en suivant cette méthode :

1. Vider le réservoir de pulvérisation, les tuyaux et la rampe. Utiliser une solution détergente à haute pression pour enlever les sédiments et les résidus à l’intérieur du réservoir, puis rincer à fond. Ensuite, vider les tuyaux, la rampe et les buses à l’eau claire.
2. Préparer une solution nettoyante composée de 3 litres d’ammoniaque (contenant au moins 3 % de matière active) par 100 litres d’eau claire. Préparer suffisamment de solution nettoyante pour permettre le fonctionnement du système de pulvérisation pendant au moins 15 minutes, afin de bien vider les tuyaux, la rampe et les buses.
3. Pour nettoyer à fond le pulvérisateur, laisser la solution d’ammoniaque ou l’eau fraîche dans le réservoir, les tuyaux, les rampes et les buses jusqu’au lendemain ou pendant l’entreposage.
4. Vider l’équipement de pulvérisation. Rincer le réservoir avec de l’eau claire et vider les tuyaux, la rampe et les buses. Retirer et nettoyer séparément les têtes de buse, les filtres et les tamis dans une solution d’ammoniaque.
5. Éliminer la solution nettoyante et le rinçat conformément à la réglementation et aux lignes directrices provinciales en vigueur.

Ne pas vidanger l’équipement sur des arbres ou des plantes utiles ou à proximité. Ne contaminer aucun plan d’eau, y compris l’eau d’irrigation pouvant être utilisée sur d’autres plantes ou cultures.

SECTION 14 – RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l’herbicide SZ est un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l’herbicide SZ et à d’autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d’autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l’acquisition d’une résistance aux herbicides :

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d’un groupe différent. Pour ralentir l’acquisition d’une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Dans la mesure du possible, alterner l’herbicide SZ ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d’autres groupes et qui suppriment les mêmes

mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FMC, à <https://ag.fmc.com/ca/fr>.

FMC, le logo FMC, Authority, Express et Focus sont des marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.

© 2024-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.